Sophie MERLET
Expert-comptable
Commissaire aux comptes
Master en gestion de patrimoine

Alexandre DUONG
Agrégé de l'Université
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

SEMIA

11 rue de l'Académie

67000 STRASBOURG

SIREN 478 443 898

Association inscrite au Tribunal d'instance de Strasbourg volume 82, folio 150

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

À l'assemblée,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SEMIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés :

- dans la note « Dépréciation des Installations et agencements » de l'annexe ;
- et dans la note « Evénements post-clôture ».

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

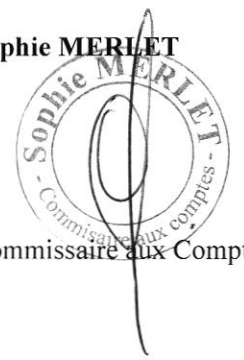
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG

Le 15 avril 2019

Sophie MERLET



Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018 Brut	31/12/2018 Amort. et Dépréc.	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	17 508	17 508		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	266 749	239 776	26 972	32 578
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				43 146
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	30 000		30 000	30 000
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 170		2 170	2 020
	TOTAL (I)	**316 427**	**257 284**	**59 142**	**107 744**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	82 490	10 383	72 106	29 544
	Autres créances	885 920		885 920	478 272
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	307 201		307 201	434 987
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	21 865		21 865	17 190
	TOTAL (II)	**1 297 476**	**10 383**	**1 287 092**	**959 993**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**1 613 903**	**267 668**	**1 346 235**	**1 067 737**

(1) dont droit au bail
(2) dont à moins d'un an
(3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	30 000	30 000
	Report à nouveau	340 564	248 097
	Résultat de l'exercice	**(27 650)**	**92 467**
	Total des fonds propres	**342 914**	**370 564**
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	161 254	161 254
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	**161 254**	**161 254**
	Total des fonds associatifs	**504 169**	**531 819**
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	346 712	158 284
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	**346 712**	**158 284**
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	198	127
	Emprunts et dettes financières divers	3 315	3 105
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	338 257	227 008
	Dettes fiscales et sociales	153 585	136 930
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		10 465
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	**495 355**	**377 635**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 346 235**	**1 067 737**

Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(27 650,01)	92 466,84
(1) Dont à moins d'un an	492 040	377 635
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	198	127

ENGAGEMENTS DONNES

Sophie MARC - Commissaire aux comptes

Compte de Résultat

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	71 587	28 885
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 548 200	1 029 485
	Dons	257 600	87 600
	Cotisations	9 000	9 000
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	772	476
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	17 318	6 657
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	**1 904 478**	**1 162 103**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	694 435	482 307
	Impôts, taxes et versements assimilés	43 587	5 084
	Rémunération du personnel	532 604	368 259
	Charges sociales	197 682	116 818
	Subventions accordées par l'association	46 500	32 000
	Dotation aux amortissements et dépréciations	32 024	14 055
	Dotation aux provisions	156 595	2 342
	Autres charges	7 121	399
	Total des charges d'exploitation	**1 710 548**	**1 021 265**
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**193 930**	**140 838**
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérets et produits financiers	301	458
Charges financières	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérets et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	**301**	**458**
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	**194 230**	**141 296**
	Produits exceptionnels	14 632	
	Charges exceptionnelles	63 577	
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(48 945)**	
	Impôts sur les sociétés	(15 492)	(1 340)
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	158 275	53 433
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	346 702	103 602
	TOTAL DES PRODUITS	**2 077 685**	**1 215 994**
	TOTAL DES CHARGES	**2 105 335**	**1 123 527**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**(27 650)**	**92 467**
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**PRODUITS**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virem t p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	17 508					17 508
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 508**					**17 508**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	16 920		161 764			178 684
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	67 277		21 979		1 191	88 065
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	43 146			43 146		
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**127 343**		**183 743**	**43 146**	**1 191**	**266 749**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	30 000					30 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 020		150			2 170
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**32 020**		**150**			**32 170**
	TOTAL	**176 871**		**183 893**	**43 146**	**1 191**	**316 427**

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Amortissements

	Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	17 508			17 508
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**17 508**			**17 508**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	3 791	18 298		22 088
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	47 828	14 455	1 191	61 093
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**51 619**	**32 753**	**1 191**	**83 181**
	TOTAL	**69 127**	**32 753**	**1 191**	**100 689**



Provisions

	Etat exprimé en **euros**	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Réserves des plus-values nette d'actif				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles		156 595		156 595
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	18 936		8 553	10 383
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**18 936**	**156 595**	**8 553**	**166 979**
	TOTAL GENERAL	**18 936**	**156 595**	**8 553**	**166 979**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		156 595	8 553	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 170		2 170
Clients douteux ou litigieux	12 019	12 019	
Autres créances clients	70 471	70 471	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	34 382	34 382	
Taxes sur la valeur ajoutée	52 758	52 758	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	797 000	797 000	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 780	1 780	
Charges constatées d'avance	21 865	21 865	
TOTAL DES CREANCES	**992 445**	**990 275**	**2 170**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	198	198		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	3 315		3 315	
Fournisseurs et comptes rattachés	338 257	338 257		
Personnel et comptes rattachés	33 816	33 816		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 124	68 124		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	13 381	13 381		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	38 263	38 263		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	**495 355**	**492 040**	**3 315**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	870			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	660			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		21 865	**21 865**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**21 865**

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Sophie MERKLE - Commissaire aux comptes -

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	30 000			30 000
Report à nouveau	248 097	92 467		340 564
Résultat de l'exercice	92 467	(3 149)	116 968	(27 650)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	161 254			161 254
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecrats de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	**531 819**	**89 318**	**116 968**	**504 169**



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
CCI	38 750	42 000	40 000	36 750
CONCOURS	51 176	50 000		1 176
Cf.état Fonds dédiés	49 486	47 403	306 702	308 785
REGION	14 117	14 117		
EUCOR	4 755	4 755		
TOTAL	**158 284**	**158 275**	**346 702**	**346 711**

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
UNIVERSITE DE STRASBOURG		17 600	17 600	
CAISSE EPARGNE		150 000	150 000	
CELCA		90 000	90 000	
Total		257 600	257 600	
Legs et donations				
Total				
TOTAL		**257 600**	**257 600**	

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
SANOFI	14 486	12 403		2 083
M2A	35 000	35 000		
UDS IDEX			16 250	16 250
TRANSGENE REVIT			128 089	128 089
INNOVACT			162 363	162 363
Totalisation	**49 486**	**47 403**	**306 702**	**308 785**

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.
Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°99-01 du 16 février 1999.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 346 235** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 077 685** euros et un total **charges** de **2 105 335** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-27 650** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Toutefois, notre société a décidé, par souci de simplification, de retenir la durée d'usage de nos biens non décomposables au lieu et place de la durée d'utilité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le

Sophie MERLAY - Commissaire aux comptes -

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les informations relatives à notre filiale sont reprises dans un état annexe.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Engagements de retraite

En raison de son caractère non significatif, l'engagement de retraite de l'association SEMIA n'a pas fait l'objet d'une évaluation précise et n'a pas été provisionnée.

Ventilation des subventions

CONVENTION REGION SEMIA2018	400.000,00 €
CONVENTION FEDER 2018	300.000,00 €
CONVENTION REGION INNOVACT 2018	100.000,00 €
CONVENTION VILLE REIMS INNOVACT 2018	67.000,00 €
CONVENTION CCI MARNE INNOVACT 201	45.000,00 €
CONVENTION MESRI 2018	250.000,00 €
ARNT THESE CIFRE	14.000,00 €
ETENA	5.200,00 €
EMS	100.000,00 €

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

FONDATION IFRC	15.000,00 €
CONVENTION IDEX SATT	65.000,00 €
CONVENTION M2A	35.000,00 €
CONVENTION REVIT TRANSGENE	150.000,00 €
DIPOSITIF AIDE APPRENTISSAGE REGION	2.000,00 €
TOTAL	**1.548.200,00 €**

Contributions volontaires

228 heures ont été réalisées par d'anciens incubés au profit de notre association.

Ces contributions bénévoles sont valorisées à une somme de 28.500 € .

Dépréciation des Installations et agencements

La convention d'occupation du domaine public, conclue entre la Région Alsace et notre association relative aux bâtiments situés au 11 rue de l'académie à Strasbourg, est arrivée à son terme le 21 octobre 2018.

La négociation d'une nouvelle convention d'occupation est actuellement en cours.

L'incertitude sur sa conclusion nous amène à procéder à la dépréciation des installations et agencements dans ces locaux comptabilisés à l'actif de notre bilan.

Au 31 décembre 2018, nous avons comptabilisé une charge à ce titre d'un montant de 156.595 € .

Evénements post-clôture

Un audit des dépenses déclarées au titre du programme de subventionnement opérationnel FEDER a été notifié par la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles sur les fonds européens (CICC) le 18 février 2019. Les conclusions de cet audit ne sont pas connues à la date d'arrêté des comptes. Elles concernent les dépenses éligibles à la convention FEDER n°AL0011771 du 01/01/2016 au 30/04/2018 s'élevant à 391 427.71 euros.

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI) X

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

L'entité a comptabilité au crédit d'un compte de charge de personnel une somme de 18.890 € au titre du crédit d'impôt compétitivité et emploi.

Le CICE permet de renforcer les fonds propres de notre entité.

Sophie MERLET - Commissaire aux comptes -

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SEMIA START-UP SERVICES		63 128	100,00	(25 887)
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Sophie MERLET - Commisaire aux comptes -